



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-794

PUBLIÉ LE 8 NOVEMBRE 2022

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet**

75-2022-11-08-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal -SIE Paris 7E - (3 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-11-08-00002

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -SIE  
Paris 7E -



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris

**PÔLE DE GESTION FISCALE**

**SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS**  
7ème

9 Place Saint Sulpice

75292 PARIS 06



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 8 novembre 2022

## **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des Impôts des entreprises de PARIS 7ème, 9 Place Saint Sulpice  
75292 PARIS 06

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de  
son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale  
des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des  
Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et  
notamment son article 16 ;

### **Article 1**

Arrête :

Délégation de signature est donnée à Madame **Marie-Christine HUGUET**, inspectrice divisionnaire des  
Finances publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou  
de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération,  
transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution  
économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont  
situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 60 000 € par  
demande ;

5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les  
déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame **Nadine CARDINAL** inspectrice des Finances publiques et à Monsieur **Hervé MERMILLON** à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 15 000 € par demande ;

5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances.

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
<b>M. COURANT Franck</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Mme COURANT Caroline</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Mme NOBLET Frédérique</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>M. GIRARD Pierick</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Mme GOUDOU Lise</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €

<b>M. KIEFFER Jean-François</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Mme KYRATZIS Jeanne</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Mme LECOMBLE Blandine</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Mme DAHO Noëlle</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Mme BERNATET Patricia</b>	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>M. BREEMERSCH Gaël</b>	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>M. DZAMA Pascal</b>	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>Mme GUESSOUS Fatma</b>	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>M. GUILLAUME Christian</b>	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>Mme KERESZTES Carinne</b>	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>M. MINICONI Paul-François</b>	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>M. PERRAUD Quentin</b>	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>M. SERGENT Jérémy</b>	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>Mme TECHER Marine</b>	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>Mme TATTEVIN Virginie</b>	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>Mme VOUTE Victoria</b>	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le comptable public,  
responsable du service des Impôts des entreprises,

signé

Pascal LEMAIRE